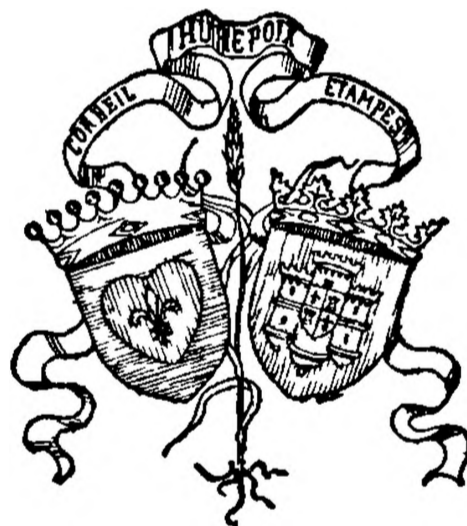


BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

6^e Année — 1900

1^{re} LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS,

LIBRAIRIES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1900

JEAN DE MONTAIGU *

SEIGNEUR DE MARCOUSSIS.

UNE ERREUR JUDICIAIRE AU MOYEN AGE. — RÉHABILITATION
DU CONDAMNÉ.

C'est une erreur de croire que la procédure de révision des procès criminels et de la réhabilitation des condamnés sont choses modernes. Le principe de la révision, qui tend à réparer une erreur judiciaire, était déjà inscrit dans la loi pénale sous le nom de *proposition d'erreur*. Deux ordonnances royales, l'une de 1313, l'autre de 1344, s'en étaient occupées.

Nous en trouvons deux exemples historiques au moyen âge, l'un qui a trait à Jean de Montaigu, seigneur de Marcoussis, l'autre, à la Pucelle d'Orléans, Jeanne d'Arc, dont les héritiers furent admis à *purger sa mémoire* (style du temps) par des lettres patentes de février 1449.

Nous ne nous occuperons que du premier, dont la personnalité se rattache à un fief dépendant de notre comté du Hurepoix; mais avant, il est nécessaire de dire un mot sur Marcoussis.

La création de Marcoussis remonte au VII^e siècle. Elle est due à l'établissement d'un prieuré fondé par la célèbre abbaye de Saint-Wandrille.

Bien que la localité soit devenue simplement le siège d'une seigneurie et qu'on ait retenu les noms de quelques-uns de ceux qui la possédèrent, elle n'entre réellement dans l'Histoire qu'au XIV^e siècle, alors que Jean de Montaigu, ministre de Charles VI, tout-puissant et au comble de la faveur, y fit construire, sur l'emplacement d'un vieux logis, nommé la *Maison forte*, une des plus importantes forteresses de l'époque.

* La plupart des auteurs, entre autres Malte-Brun, dans son Histoire de Marcoussis (Paris, 1867, écrivent toujours *Montagu*.

Auprès de son château, Jean de Montaigu avait fondé un prieuré de Célestins, qui devint fort riche et fut célèbre, grâce au savoir des religieux qui y résidèrent. Le prieuré fut supprimé en 1779, alors qu'il ne comptait plus que 11 Religieux. Le monastère, ou ce qui en restait, a été détruit pendant la Révolution.

En 1409 Jean de Montaigu, seigneur de Marcoussis, avait été condamné à mort et décapité à Paris sur la place des Halles ; sa mémoire fut réhabilitée et la confiscation de ses biens annulée.

Voltaire, dans son commentaire sur le livre *Des délits et des peines*, de Beccaria, nous dit et nous citons textuellement :

« L'ordonnance criminelle, en plusieurs points, semble n'avoir
« été dirigée qu'à la perte des accusés ; en Angleterre, un simple
« emprisonnement, fait mal à propos, est réparé par le ministre
« qui l'a ordonné, mais, en France, l'innocent qui a été plongé
« dans les cachots, qui a été appliqué à la torture, n'a nulle conso-
« lation à espérer, nul dommage à répéter contre personne, il
« reste à jamais flétri dans la société ».

Certes, notre ancienne procédure pénale était fort imparfaite, mais Voltaire paraît avoir ignoré que l'ancien régime admettait, avec une grande facilité, la révision des procès criminels, et que la procédure à suivre était formulée, sous le titre de *proposition d'erreur*, dans les ordonnances royales de 1313 et 1344.

Jean de Montaigu, seigneur de Marcoussis, vidame du Laonnois, Grand-maître de l'Hôtel du roi, et surintendant des finances en 1408, sut mettre à profit le temps de sa faveur pour amasser une immense fortune. Un religieux de l'abbaye de Saint-Denis raconte que son château *faisait honte* au palais de nos rois par la magnificence de son architecture : le luxe de sa table, de la vaisselle, de ses ameublements effaçait celui des plus grands princes.

Il ne reste plus de ce domaine seigneurial qu'une tour et quelques débris de murs.

Le château, réédifié dans le style de la Renaissance, quand le Marquis de la Baume Pluvinel épousa la petite-fille de M. de Chastenot de Puységur, est une vaste et luxueuse demeure.

Mais revenons à notre sujet.

Jean de Montaigu, comme le surintendant Fouquet au xvii^e siècle, eut l'imprudence d'étaler ses richesses aux yeux jaloux, dans les fêtes somptueuses par lesquelles il célébra le mariage de son fils avec une fille du seigneur d'Albret, et la promotion d'un de ses

frères à l'évêché de Paris (un autre était déjà archevêque de Sens).

« Le faste de Montaigu souleva beaucoup de murmures, les « Grands se rappelèrent l'origine obscure de ce bourgeois de « Paris, fils d'un secrétaire du roi ; ils se raillaient fort de sa mau- « vaise mine, de ses façons vulgaires et de son bégaiement » (1).

Le duc de Bourgogne et le roi de Navarre profitèrent de la maladie de Charles VI pour faire arrêter son surintendant et le livrer à des commissaires (1409), comme coupable de sortilège, d'empoisonnement et de malversations. La dernière de ces imputations présentait seule quelques fondements, mais les autres ne contribuèrent pas moins puissamment à le faire condamner. La torture lui arracha des aveux qu'il rétracta ensuite. Il eut la tête tranchée aux Halles de Paris et son corps fut attaché au gibet de Montfaucon. Trois ans après, son fils Charles de Montaigu poursuivit la révision du procès de son père en vertu des ordonnances royales de 1313 et 1344.

Cette procédure, connue sous le nom de *proposition d'erreur*, disaient nos très anciens jurisconsultes, est une concession faite par le souverain, sur la requête d'une partie, pour raison d'une erreur de fait contre un jugement qui peut être rétracté par la voie d'appel ou de nullité. Il fallait recourir au prince pour obtenir des lettres de *proposition d'erreur*.

L'on disait communément que cette concession, tendant à détruire un jugement irrévocable, était une véritable grâce contraire au droit commun.

Quoi qu'il en soit, Charles de Montaigu obtint la réhabilitation solennelle de la mémoire de son père et ses biens confisqués lui furent rendus.

Les Célestins de Marcoussis firent à Jean de Montaigu de magnifiques funérailles et lui érigèrent un tombeau dont il ne reste aucun vestige.

Quant à Charles de Montaigu, il trouva la mort, avec une partie de la noblesse française, à la bataille d'Azincourt.

Comme souvenir de son fondateur, Marcoussis a conservé les armes de Montaigu : *d'argent à la croix d'azur, cantonnée de 4 aigles, au vol éployé, de gueules, becquées et membrées d'or*.

E. DELESSARD.

(1) H. Martin. Histoire de France, t. II, p. 392.